

Conseil Municipal du 10 décembre 2021
Interventions d'Aymeric Deheurles
Hôtel de ville, Toulouse

23.16 Mise en place d'un engagement volontaire en Service Civique - DG Ressources Humaines 21-0741

M. Le Maire, chers collègues,

Nous saluons l'objectif de mobiliser les jeunes au service de l'intérêt général en contrepartie d'un revenu.

Nous restons néanmoins circonspects quant au risque que ces démarches aboutissent à faire remplir des missions essentielles par de jeunes précaires insuffisamment formés et qu'ils viennent se substituer aux professionnels du secteur bénéficiant de conditions d'emploi pérennes et relevant du code du travail.

Sur la mission d'ambassadeurs de l'accessibilité, nous rappelons que c'est un sujet complexe qui nécessite une formation particulière pour pouvoir répondre de la meilleure façon, c'est-à-dire la plus complète, aux gestionnaires d'établissements recevant du public. Or la seule formation annoncée est "civique et citoyenne", donc nous nous interrogeons de nouveau sur les conditions de formation de ces ambassadeurs pour leur permettre de remplir leur mission.

En effet, notre collègue Odile vous avait déjà interrogé pour connaître le contenu du plan de formation proposé, les qualifications en matière d'accessibilité et les identités des formateurs. Il semblerait que nous n'ayons pas eu de réponse à cette interrogation.

Nous notons par ailleurs que les jeunes volontaires sont censés, je cite, « informer sur la nouvelle obligation de registre d'accessibilité et l'application Acces libre qui peut remplacer le registre ».

Une telle mention est dommage pour deux raisons : d'une part, le décret rend cette mise à disposition obligatoire à compter d'octobre 2017, donc l'obligation n'est pas vraiment nouvelle.

Et d'autre part, l'application Access Libre ne peut en aucun cas remplacer le registre. Ce serait contraire à la réglementation.

Si l'on s'en tient au texte de la délibération, les gestionnaires d'établissements recevant du public ne respecteraient pas la loi !

Notre collègue Odile avait déjà alerté quant à la rédaction inappropriée de la délibération. Nous regrettons la difficulté de notre collectivité à respecter le calendrier qu'elle s'est elle-même fixée pour mettre en accessibilité les bâtiments dont elle a la responsabilité.